



## LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE SECRET PARTAGE

MERCREDI 7 DECEMBRE 2022  
DE 9:30 A 12:30  
CONFERENCE EN DISTANTIEL

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Exposer de manière étayée le cadre légal du respect de la vie privée, du secret professionnel et de l'obligation de discrétion ou de confidentialité.
- ▶ Détailler les différents attributs du droit au respect de la vie privée (image, confidentialité, choix de vie).
- ▶ Rappeler que la vulnérabilité du bénéficiaire n'a aucun impact sur le respect ses droits fondamentaux.
- ▶ Encourager les pratiques professionnelles respectueuses de la vie privée du bénéficiaire, majeur ou mineur.
- ▶ Limiter l'accès aux informations personnelles, médicales et « à caractère secret ».
- ▶ Limiter la diffusion et le partage des informations personnelles, médicales et « à caractère secret ».
- ▶ Enrichir la réflexion philosophique, éthique et juridique des professionnels sur ces sujets sensibles, pour favoriser un accompagnement bien traitant.

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les professionnels de la santé, de l'action sociale et médico-sociale sont parfois astreints au secret professionnel et parfois, à une simple obligation de confidentialité, ou de discrétion : existe-t-il de réelles différences entre ces deux notions, ou recouvrent-elles les mêmes réalités ?

Le professionnel astreint engage-t-il sa responsabilité civile, pénale ou disciplinaire en cas de « révélation d'une information à caractère secret », de non-respect d'une éventuelle obligation de confidentialité ou de discrétion ?

Qui est réellement astreint au secret professionnel, et que recouvre ce secret ?

Existe-t-il réellement un « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance, et un « secret partagé » susceptible de libérer la parole au sein d'une équipe, ou avec « les partenaires » ?

Et qu'est-ce qu'une « information à caractère secret » ? peut-elle se partager, se révéler ? se transmettre par écrit ou apparaître dans un dossier ?

Comment travailler en équipe en respectant le droit fondamental, naturel, inaliénable et constitutionnel du patient, du résident, du bénéficiaire, majeur et mineur, à faire respecter sa vie privée ?

Et les fonctionnaires : sont-ils tous astreints au secret professionnel ?

Cette conférence apportera à ces questions légitimes des réponses argumentées, étayées par des articles de codes, de lois, et des jurisprudences. Elle mettra en parallèle le secret professionnel et les obligations

V1 05.01.2022



Datadock n° 0008129  
Organisme de formation 11750205875  
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec  
le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70  
ou par mail [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

## Conférence

---

de confidentialité ou de discrétion avec l'obligation de signaler une personne vulnérable mise en danger par autrui, et détaillera les situations où la loi impose ou autorise la révélation du secret, mais jamais à n'importe qui ...

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient à l'École Nationale de la PJJ et à l'École des psychologues praticiens (EPP Paris). Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2020) et *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance*, dont il a rédigé les entrées juridiques (Dunod, seconde édition, 2021).

### PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Acteurs de l'action sociale, médico-sociale, de la santé, de l'éducation, de la famille, de l'enfance et de la petite enfance.

### DUREE

---

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

---

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

---

- ▶ 40 euros.

### DELAI D'ACCES

---

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

### MODALITES D'EVALUATION

---

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants.

A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

### ACCESSIBILITE

---

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Farah ZOHRY, [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70.

V1 05.01.2022



Datadock n° 0008129  
Organisme de formation 11750205875  
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)